

Application de la législation « Swissness » en 2017

Les utilisations abusives de la croix suisse sur les produits étrangers sont en recul. Depuis l'entrée en vigueur des nouvelles règles régissant l'utilisation des indications de provenance suisses, le 1^{er} janvier 2017, l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI) lutte activement contre de tels abus. La collaboration avec les douanes, les associations économiques et les ambassades suisses à l'étranger porte ses fruits. En 2017, l'IPI est intervenu avec succès en Suisse et à l'étranger dans 287 cas au total.

Les entreprises en Suisse se montrent coopératives à la suite des interventions de l'IPI

Retenir des marchandises à la douane, engager des procédures pénales, conduire des procès civils : voilà les nouvelles compétences que le législateur a données à l'IPI pour lutter contre les utilisations abusives d'indications comme « Made in Switzerland », de la croix suisse et des armoiries suisses. Dans la quasi-totalité des 86 cas dans lesquels l'IPI a envoyé une sommation, les entreprises en Suisse se sont montrées coopératives. Par suite de l'intervention de l'IPI, elles ont procédé aux adaptations nécessaires s'agissant de l'utilisation de l'indication de provenance « Suisse ».

Recul des utilisations abusives en Chine

L'IPI surveille les enregistrements de marques en Chine, en Inde, aux États-Unis, en Allemagne, en France, en Grande-Bretagne, en Argentine et dans l'UE. Il intervient systématiquement auprès des entreprises dont les marques comportent une croix suisse ou les armoiries suisses, bien que les produits ou services correspondants ne proviennent pas de Suisse. En 2017, l'IPI est intervenu 201 fois à l'étranger. À ce jour, 96 demandes d'enregistrement de marques ont pu être évitées en Chine par voie d'opposition. On y enregistre un premier succès : un recul de 34 % dans les dépôts de marques comportant l'indication de provenance « Suisse » en 2017 par rapport à 2016. Force est de constater que les efforts déployés de longue date dans l'Empire du Milieu pour lutter contre les utilisations abusives des indications de provenance suisses finissent par payer.

La défense de la « marque Suisse » : un intérêt partagé du secteur économique et des autorités

L'IPI ne mène pas seul le combat contre les produits étrangers arborant abusivement des indications de provenance suisses. Les associations économiques et les entreprises intéressées œuvrent à la mise en place d'un réseau « Swissness » avec les autorités pour partager leurs expériences et des informations dans ce domaine, un réseau dont les mailles ne vont cesser de se resserrer à l'avenir. Les associations qualifient la coopération de positive. Ainsi, CHOCOSUISSE ou encore la Fédération de l'industrie horlogère suisse (FH) luttent efficacement et dans le monde entier contre l'utilisation abusive de l'indication de provenance « Suisse » sur la base de conventions sectorielles éprouvées.